

Lausanne, le 30 mai 2018

Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire – EIAP p.a. Union des Communes Vaudoises Av. de Lavaux 35 Case postale 1009 Pully

Cadre de référence pour l'accueil de jour parascolaire : réponse à la consultation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués à l'EIAP,

Dans le cadre de la consultation citée en titre, l'association vaudoise des parents d'élèves (apé-Vaud) et Pro Familia Vaud s'unissent pour vous transmettre la position de milieux parentaux qu'elles représentent.

Nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude quant au cadre de référence proposé. En effet, la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a permis au législateur d'y inscrire à l'article 3a) des missions éducative, sociale et préventive pour les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire. Dès lors, il ne s'agit pas de se satisfaire d'une simple garde d'enfants mais bien de prendre la mesure des portées sociales et éducatives essentielles dont relève cette prestation. La loi a par ailleurs confié à l'EIAP la responsabilité de définir un cadre de référence qui doit mettre ces missions en œuvre.

Dans ce contexte, nous nous étonnons de la faible prise en considération des recommandations issues des différents milieux concernés ainsi que de la multiplication des exceptions inscrites dans ce document de référence laissant une large marge de manœuvre aux exploitants des structures d'accueil et rendant impossible toute harmonisation de l'accueil parascolaire dans notre canton. Ainsi les conflits autour des responsabilités entre les différents partenaires de l'éducation des enfants risquent de s'accroître.

Comment assurer un accueil de qualité, garantissant la sécurité, tout en respectant les besoins des enfants et la diversité des familles et cela sans faire appel à des compétences professionnelles particulières ?





./.

L'encadrement des enfants assuré par un nombre minimum de personnel qualifié démontre un manque de respect pour les enfants et leurs parents, « clients » de la prestation.

Bien évidemment, les communes visent impérativement à réduire les coûts d'exploitation de ces structures, ce que nous pouvons comprendre en partie. Cependant, l'accueil des enfants ne doit pas faire les frais d'économies sur le personnel qualifié dont l'effet réel de réduction des coûts à moyen terme n'a de loin pas été démontré, bien au contraire.

Faut-il encore rappeler qu'investir dans l'accueil de jour, c'est investir dans la prévention, l'intégration sociale, le développement économique et le vivre ensemble harmonieux ?

C'est pourquoi, nous vous remettons ci-joint un argumentaire détaillé des points principaux qui devraient à notre sens être revus.

Tout en restant à votre disposition et en espérant que ce cadre de référence soit reconsidéré afin de garantir un accueil parascolaire respectueux des enfants et des familles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués à l'EIAP, nos salutations distinguées.

Pour l'apé-Vaud La co-présidente

M-P. Van Mullem

Pour Pro Familia Vaud

Le président

Ch. Barbezat





Annexe: ment.